

Grand Paris Express: la ligne 17 Nord déclarée d'utilité publique

LE MONITEUR.FR - Publié le 16/02/2017

Après le tronçon Sud, de 7 km entre Le Bourget et Saint-Denis Pleyel, fin 2015, c'est au tour du tronçon Nord de la ligne 17 du futur métro du Grand Paris Express, qui desservira notamment les aéroports de Roissy et du Bourget, est déclarée d'utilité publique par un décret publié au Journal officiel du 16 février.



© Société du Grand Paris - La ligne 17 Nord du Grand Paris Express

Longue d'environ 20 kilomètres, **la ligne 17 Nord** reliera l'actuelle gare RER du Bourget (Seine-Saint-Denis) au Mesnil-Amélot (Seine-et-Marne) et desservira dessert 5 secteurs.

La gare Le Bourget Aéroport répond aux besoins de la population locale, des employés et visiteurs de l'aéroport et de sa zone d'exposition. Orientée vers Le Blanc-Mesnil, elle soutiendra, entre autres, le projet de requalification urbaine du secteur avec, notamment, des programmes de logement.

La gare Triangle de Gonesse desservira le quartier du même nom. On y prévoit l'aménagement de près de 280 ha et la conservation d'un carré agricole de 400 ha. Sont envisagés un quartier d'affaires sur 103 ha (pour 1 800 000 m² de

surface à construire), le complexe Europacity (<http://www.europacity.com>) sur 80 ha (pour 620 000 m² de surface à construire), un parc créatif de 70 ha. Elle sera en correspondance avec le projet de liaison « lien RER D – RER B ».

La gare Parc des expositions desservira les zones Paris-Nord 2 et Paris Nord-Villepinte et AéroliansParis.

Les gares Aéroport Charles-de-Gaulle T2 et T4 correspondent aux aérogares actuelles du site, mais également aux projets portés par Paris Aéroport. Les gares du Grand Paris Express seront en correspondance avec le RER B et le CDG Val. Paris Aéroport prévoit la construction, au nord de Roissypôle, d'un nouveau terminal T4 d'une capacité de 30 millions de passagers.

Enfin, **la gare terminus Le Mesnil-Amelot** desservira la commune, mais elle permettra également l'accès à la métropole de nombreux habitants de Seine-et-Marne et des départements de l'Oise, pour le travail ou les loisirs. D'ailleurs, il est d'ores et déjà envisagé qu'un parking de rabattement lui soit associé.

Le décret déclarant d'utilité publique le tronçon nord, publié au Journal Officiel du 16 février, accorde à la SGP, maître d'ouvrage du Grand Paris Express, un délai de 15 ans pour réaliser « les expropriations nécessaires » aux travaux.

Sur les cinq lignes du futur réseau de métro francilien, quatre (14, 15, 16, 17) ont donc désormais été déclarées d'utilité publique sur toute leur distance, seul le décret validant la ligne 18 étant encore attendu.

La ligne 17 doit être mise en service en 2024 entre Saint-Denis Pleyel et l'aéroport Roissy-Charles-de-Gaulle, puis prolongée jusqu'au Mesnil-Amelot en 2030. A terme, le trajet prendra 25 minutes, via neuf gares.